

COP 28 : La mobilisation de la Place financière de Paris témoigne d'un fort engagement à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris

À l'occasion de la COP 28, l'Institut de la finance durable (IFD) rappelle l'engagement de la Place financière de Paris en faveur de trajectoires de décarbonation alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. À l'origine d'une dynamique de place unique au monde, chacun des acteurs de la Place a pris des engagements ambitieux et a initié des actions tangibles pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Mais l'urgence climatique exige d'aller plus vite et plus fort. La trajectoire actuelle de réchauffement planétaire est bien au-dessus de l'objectif de l'accord de Paris.

« *La lutte contre le dérèglement climatique nécessite une action globale. Les acteurs financiers jouent un rôle essentiel dans le financement du secteur de l'énergie, accélérant la transition des énergies fossiles vers des sources d'énergie décarbonées. La Place de Paris travaille ainsi à l'accélération des efforts entrepris, notamment au travers des travaux de l'Institut de la Finance Durable. Nous soutenons toutes dynamiques internationales en ce sens.* » **a commenté Yves Perrier, Président de l'Institut de la Finance Durable.**

La Place de Paris salue à cet égard le lancement de l'initiative « Coal Transition Accelerator » présenté par le Président de la République, Emmanuel Macron, ce samedi 2 décembre.

En France, des engagements ambitieux dès 2019

La Place de Paris a été pionnière dans la définition des trajectoires de décarbonation et leur mise en œuvre individuelle, parmi les plus ambitieuses au monde pour le secteur des énergies fossiles, à commencer par le charbon.

À l'occasion de la COP 21 en 2015, Paris a été la première place financière à déclarer son adhésion au consensus scientifique sur l'impact des émissions de gaz à effet de serre.

Dès 2019, la Place de Paris a publié une déclaration dans laquelle elle a pris des engagements forts pour lutter contre le changement climatique et [contribuer à l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050](#). Les fédérations professionnelles représentant les acteurs financiers¹ ont notamment travaillé en faveur du désengagement du charbon thermique par leurs membres.

À cet égard, la Place de Paris est également devenue en 2019 le premier centre financier à fournir un effort en matière de transparence d'évaluation et de suivi des engagements, en créant l'Observatoire de la finance durable.

¹ La Fédération des Banques Françaises, France Assureurs et l'Association Française de Gestion.

Un premier bilan des engagements de la Place de Paris

Si des progrès restent indispensables, la mobilisation des acteurs de la Place de Paris ces dernières années a permis d'aboutir à des résultats tangibles. Dans le contexte du bilan mondial de la COP28, ce rappel permet de favoriser la mobilisation des acteurs financiers au niveau international :

- **Concernant le charbon :** Dès 2019, les banques françaises se sont individuellement engagées à sortir totalement du charbon thermique au plus tard d'ici 2030 (pour les activités dans les pays de l'OCDE) et 2040 (pour le reste du monde). Depuis 2020, plus aucune ne finance de nouveaux projets de centrale à charbon ou de mine de charbon thermique. Aussi, tous les assureurs français ont chacun mis en place des politiques de sortie progressive du charbon thermique, de même que 85% des sociétés de gestion répondantes (représentant 70% des encours)². Depuis 2017, les assureurs français se sont individuellement engagés à arrêter les investissements dans les nouveaux projets liés au charbon.
- **Concernant le pétrole et le gaz :** les principales banques françaises ont des politiques sectorielles sur le pétrole et le gaz. Depuis 2021, elles ne financent individuellement plus aucun projet dédié aux hydrocarbures non-conventionnels ni d'entreprise dont la part d'hydrocarbures non-conventionnels dans l'exploration et la production serait supérieure à 30% de son activité. Pour ce qui est des assureurs, ils se sont chacun engagés en 2021 à définir des politiques de dialogue avec les entreprises du pétrole et du gaz et à arrêter de financer les entreprises qui ne renonceraient pas à leurs nouveaux projets de production des énergies fossiles non conventionnelles. À fin 2022, les assureurs qui ont mis en place des politiques relatives aux énergies fossiles représentent 71% des actifs gérés, et même 99% des actifs gérés pour les énergies fossiles non-conventionnelles ([données France Assureurs de novembre 2023](#)). Pour ce qui est des sociétés de gestion, 60% d'entre elles déclarent avoir une stratégie sur les énergies fossiles non conventionnelles contre 41% en 2021 ([enquête AFG](#)).
- **Le poids des énergies fossiles dans les bilans des acteurs de la place est désormais résiduel :** les banques sont exposées à la hauteur de 0,02% pour le charbon thermique et moins de 1% pour les hydrocarbures ([données FBF de novembre 2023](#)). 0,2% des encours des assureurs sont exposés au charbon, 1,1% au pétrole et au gaz, soit une baisse de près d'un tiers sur un an (1,8% à fin 2021, [données France Assureurs de novembre 2023](#)). Pour ce qui est des sociétés de gestion, seul 0,53% des encours sont exposés au charbon et 2% au gaz et au pétrole³.
- **Par ailleurs, les financements de la place en faveur de la transition progressent.** Les banques ont plus que doublé en un an leurs encours de crédits verts et durables⁴ à l'ensemble des secteurs de l'économie, passant de 100 Mds€ à 216 Mds€ en 2022 ([données FBF de novembre 2023](#)). Pour ce qui est assureurs, fin 2022, 152 Md€ d'encours (soit 7,8% des actifs totaux) sont investis dans des placements verts (soit 17% d'augmentation depuis fin 2021, malgré un contexte économique défavorable avec une baisse de 13% des actifs gérés, [données France Assureurs de novembre 2023](#)). Les encours des sociétés de gestion dans les investissements responsables (au sens de la réglementation SFDR) ne cessent de croître.

² Chiffres [issus des données AFG \(enquête 2022\)](#) reposant sur les réponses de sociétés de gestion représentant 77% des encours gérés en France.

³ Exposition aux énergies fossiles calculées sur la base des listes d'Urgewald, ONG environnementale allemande créée en 1992. Elle étudie les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur du charbon et du pétrole et gaz. Ainsi, elle publie régulièrement une liste de ces acteurs : la Global Coal Exit List (GCEL) sur le charbon et la Global Oil and Gas Exist List (GOGEL) pour le pétrole et gaz.

⁴ [Définition de l'Observatoire de la finance durable](#).

Les institutions financières françaises sont également des membres clés des alliances financières de Glasgow pour le net zéro, notamment la Net-Zero Banking Alliance (NZBA), la Net Zero Asset Owners Alliance (NZAOA) et la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) et contribuent à la définition de méthodologies pertinentes et comparables pour communiquer sur leur démarche.

Pour accélérer les efforts et soutenir la démarche volontariste engagée par la Place de Paris, l'Institut de la Finance Durable anime plusieurs groupes de travail de Place notamment pour identifier les solutions de financement de la transition écologique et élaborer un cadre d'analyse sur les trajectoires relatives aux énergies fossiles.

Partout dans le monde, poursuivons notre accélération

Dans un scénario où les actions engagées par les États et les acteurs privés ne progresseraient pas, la trajectoire spontanée de réchauffement climatique nous conduirait bien au-delà des objectifs fixés dans le cadre de l'accord de Paris et aurait des conséquences dramatiques pour la stabilité de nos sociétés. À titre d'illustration du retard pris dans l'action, le charbon thermique représente encore 27% de l'énergie consommée dans le monde et 36% de la production électrique mondiale⁵.

L'Institut de la Finance Durable soutiendra dans ce contexte toutes les initiatives internationales qui permettront de sortir de la dépendance aux énergies fossiles et de financer la transition. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en cohérence avec l'Accord de Paris et les stratégies nationales.

L'Institut de la Finance Durable salue à cet égard le « Coal Transition Accelerator » lancé par le Président de la République Française à la COP 28, qui vise à apporter les solutions concrètes et les outils nécessaires aux acteurs financiers pour soutenir cette transition et accélérer la sortie du charbon des stratégies d'investissements. Leader dans le domaine, la Place financière de Paris est prête à partager son expérience pour participer à la réussite de cette initiative internationale.

À propos de l'IFD :

Créé en octobre 2022, l'Institut de la Finance Durable, branche de Paris EUROPLACE, a pour objectif de coordonner, fédérer et accélérer l'action de la Place financière de Paris pour la réalisation de la transition écologique et la transformation de l'économie vers un modèle bas-carbone et inclusif, aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris et les Objectifs du développement durable. Il rassemble l'ensemble des acteurs privés, publics et institutionnels de la Place de Paris et porte les positions de la Place au plan européen et international. L'Institut de la Finance Durable est présidé par Yves Perrier.

Contact presse :

Anne-Sophie Gentil – anne-sophie@2017.fr – 06 32 92 24 94

Charles Moulinier-Becher – charles@2017.fr – 06 84 84 57 58

⁵ World Energy Outlook 2022, AIE